

Motion 1784

Mort et guichet unique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

que la mort fait, entre autres, aussi partie de la vie administrative,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place, dans les plus brefs délais, un guichet unique pour tout ce qui concerne les problèmes liés au décès en relation avec les actes administratifs.